

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE



FOCUS

« Situation avant le RIS »

Numéro 15 – Juin 2016

1. Introduction

En Belgique bon nombre de gens ne disposent pas de moyens de subsistance suffisants ou sont parfois sans domicile fixe. Ces personnes peuvent bénéficier de l'aide du CPAS.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide, le demandeur doit remplir certaines conditions (nationalité, âge, lieu de résidence, ressources, disposition au travail, épuisement des droits aux prestations sociales, épuisement des droits aux aliments)¹. En outre, le CPAS effectue une enquête sociale auprès du demandeur examine quelle aide est la plus adaptée en fonction de sa situation personnelle ou familiale.

Certaines aides des CPAS font l'objet d'une intervention financière du fédéral via le SPP Intégration Sociale (SPP IS). C'est le cas en particulier du revenu d'intégration sociale (RIS), de l'aide sociale équivalente (ASE), des primes d'installation (PI) ou encore de certaines dépenses en matière d'aide médicale (AM)². Les CPAS peuvent accorder d'autres aides³ à leurs usagers mais celles-ci ne font pas l'objet d'une intervention financière du SPP Intégration Sociale.

Dans la suite de ce focus ne seront abordées que les aides pour lesquelles une intervention du SPP IS est prévue par la loi et en particulier le revenu d'intégration sociale (RIS).

En 2015, 170.195⁴ personnes ont bénéficié au moins une fois du revenu d'intégration sociale au cours de l'année. En moyenne, cela correspond à 116.146⁵ bénéficiaires⁶ par mois.

Parmi ces bénéficiaires, quatre sur dix n'avaient jamais perçu un revenu d'intégration sociale ou une aide sociale équivalente l'année précédente.

Dans ce focus seront analysé le profil des personnes qui s'adressent au CPAS en vue d'obtenir un revenu d'intégration sociale et leur situation socioéconomique avant leur arrivée au CPAS.

¹ Pour plus de détails sur les conditions d'octroi, voir le Bulletin Statistique du SPP Intégration Sociale.

² Pour plus de détails sur ces aides, voir le Bulletin Statistique du SPP Intégration Sociale.

³ Par exemple aide en matière de logement, de soins à domicile, de médiation de dettes, d'assistance psychosociale, juridique, ...

⁴ Le nombre annuel correspond au décompte unique des bénéficiaires au cours de l'année. Un bénéficiaire ayant perçu plusieurs mois d'aide dans l'année sera compté une seule fois.

⁵ Moyenne des nombres mensuels de bénéficiaires pour les 12 mois de l'année.

⁶ La personne peut-être un bénéficiaire isolé ou cohabitant, avec ou sans enfants.

2. Flux annuels entrants et sortants de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale

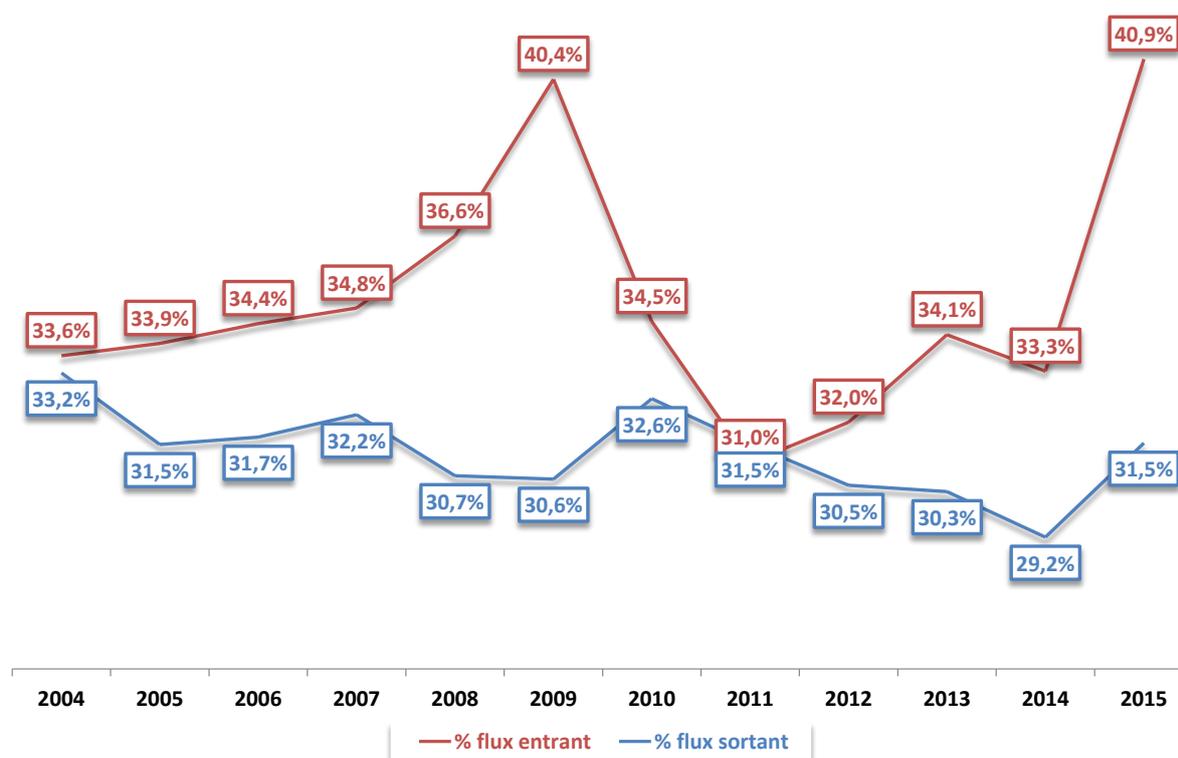
Afin de déterminer chaque année les flux entrants et sortants de bénéficiaires d'un revenu d'intégration, il a été procédé comme suit :

- flux entrant année Y : bénéficiaires RIS en Y qui n'ont pas bénéficié d'un RIS en Y-1.
- flux sortant année Y : bénéficiaires RIS en Y-1 qui n'ont pas bénéficié du RIS en Y.

Entre 2003 et 2014 il y a eu en moyenne par année 35% d'entrants parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale pour 31,4% de sortants⁷.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'année 2015, tout comme l'année 2009, constitue une exception avec 40,9% d'entrants pour 31,5% de sortants⁸.

Graphique 1 : flux entrants et sortants RIS – période 2004-2015



⁷ Les flux entrants et sortants sont établis sur base des chiffres annuels. Leur solde peut s'écarter des taux de croissance moyens mensuels tels que présentés dans le bulletin trimestriel.

⁸ Pour plus de détails sur les raisons de ces hausses exceptionnelles du nombre d'entrants, voir le bulletin statistique trimestriel.

3. Qui sont les personnes qui s'adressent au CPAS en vue d'obtenir un revenu d'intégration sociale ?

Afin de se faire une idée du profil des nouveaux bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, 278.822 individus ont été sélectionnés⁹ et leur situation socioéconomique le mois précédent l'octroi du RIS a été observée grâce au *datawarehouse marché du travail et protection sociale* de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS).

Les situations socioéconomiques sont les suivantes :

- travail
- chômage
- bénéficiaire d'un revenu de remplacement autre que l'aide sociale équivalente du CPAS
- bénéficiaire d'une aide sociale équivalente
- autre situation : sont repris ici tous les individus qui ne sont ni travailleurs, ni chômeurs, ni bénéficiaires d'un revenu de remplacement ou d'une aide sociale équivalente.

3.1. Situation socioéconomique avant l'octroi d'un RIS: vue globale

2004-2013	NOUVEAUX RIS	
Travail	18,0%	50 053
Chômage	10,6%	29 495
Revenu de remplacement	13,7%	38 138
Aide sociale équivalente	7,8%	21 877
Autre situation	49,9%	139 259
TOTAL (%)	100%	278 822

⁹ Quatre cohortes par année durant la période 2004-2013, soit 278.822 individus. Les moments d'observation sont les suivants : mars, juin, septembre, décembre pour les nouveaux bénéficiaires en avril, juillet, octobre et janvier respectivement.

Travail

Comme le montre le tableau repris à la page précédente, un nouveau bénéficiaire du revenu d'intégration sur cinq (18%) avait un travail le mois précédent son arrivée au CPAS.

Qui sont les travailleurs ou ex-travailleurs qui s'adressent au CPAS en vue d'obtenir un revenu d'intégration sociale ?

Il peut s'agir :

- de salariés n'ayant pas presté un nombre de jours suffisants au cours de la période de référence pour pouvoir prétendre à une allocation de chômage ;
- de salariés ayant perdu leur travail sans droit au chômage (départ volontaire, licenciement pour motif grave, ...) ;
- de travailleurs qui demandent un RIS en complément d'un travail/d'une activité pour raison de ressources insuffisantes. On retrouvera ici en particulier des travailleurs à emploi précaire (temps partiel, intérim, alternance de petits jobs, travaux saisonniers, ...) mais aussi des indépendants;
- des travailleurs en attente de régularisation d'un dossier de chômage ou de pension ;
- des indépendants en cessation d'activité.

Parmi les nouveaux bénéficiaires ayant un travail avant leur arrivée au RIS, un peu moins de neuf sur dix étaient salariés et un peu plus de un sur dix était indépendant, aidant ou avec un statut mixte.

TRAVAILLEURS	Salariés	Indépendants ou aidants	Statut mixte	TOTAL (%)
Hommes	83,4%	15,4%	1,3%	100%
Femmes	90,7%	8,2%	1,1%	100%
TOTAL	87,2%	11,7%	1,2%	100%

Les hommes étaient plus souvent que les femmes des indépendants ou assimilés.

Chômage

Un nouveau bénéficiaire du revenu d'intégration sur dix (10,6%) était demandeur d'emploi indemnisé le mois précédent son arrivée au CPAS.

Il s'agit ici :

- de personnes dont le montant de l'allocation de chômage s'avère insuffisant ;
- de personnes sanctionnées¹⁰ par l'Onem ;
- de personnes arrivées en fin de droit

Dans un focus précédent¹¹, il a été montré que près d'une personne sanctionnée sur cinq (18,4%) faisait appel à l'aide du CPAS dans l'année de la sanction.

Pour rappel, la présente analyse porte sur les nouveaux bénéficiaires RIS entre 2004 et 2013. Les modifications de réglementation chômage entrées en vigueur début 2015 n'ont dès lors aucun impact sur les chiffres présentés ici.

Revenus de remplacement

Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, plus de un bénéficiaire sur cinq percevait auparavant un revenu de remplacement (13,7%) ou une aide sociale équivalente (7,8%).

Il s'agit ici :

- des personnes transférées du droit à l'aide sociale vers le droit à l'intégration sociale suite à leur inscription au registre de la population¹²
- d'allocataires sociaux ayant perdu tout ou partie de leur revenu de remplacement et dont les ressources sont devenues insuffisantes. On retrouve ici des personnes en incapacité de travail (mutuelle, invalidité, maladie professionnelle, accident de travail, ...), en interruption de carrière (complète / crédit-temps complet), des prépensionnés ou encore des personnes avec une allocation handicapé.

¹⁰ Les chômeurs peuvent être sanctionnés et perdre de manière temporairement ou définitive le bénéfice de leurs allocations de chômage pour des raisons administratives (déclarations incorrectes ou incomplètes, estampillage indu de la carte de pointage, production de faux documents ou de fausse marque de pointage) ou pour des raisons dépendantes de leur propre volonté (abandon d'emploi, démission, refus d'emploi convenable, non présentation à l'office de placement, refus et arrêt de parcours d'insertion, refus d'outplacement ou d'engagement dans une cellule emploi).

¹¹ Focus n° 8, « *Sanction Onem et transfert vers les CPAS* » - Juillet 2014: « *Parmi les 141.026 personnes sanctionnées de l'échantillon, 25.972 avaient reçu une aide du CPAS à un moment donné entre la sanction et la fin de la première année de suivi, soit 18.4%.* »

¹² Les personnes inscrites au registre des étrangers peuvent demander sous conditions leur inscription au registre de la population après cinq années de séjour en Belgique.

Autres situations

La dernière catégorie de personnes s'adressant au CPAS en vue d'obtenir un revenu d'intégration sociale sont des personnes qui n'étaient présentes ni sur le marché du travail, ni dans un système de protection sociale.

Ceci concerne une personne sur deux (49,9%) parmi les nouveaux bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale.

Il s'agit ici :

- de personnes sans ressources suite à un changement de situation personnelle (séparation, départ du domicile parental, ...) ;
- de jeunes sans droit aux allocations familiales ;
- de ressortissants étrangers tels les réfugiés reconnus mais aussi de certains ressortissants européens ;
- autres situations (sans-abri, retour en Belgique, sortie de prison, ...).

3.2. Type d'aide perçue par les nouveaux bénéficiaires

Une autre information utile pour se faire une idée du profil des nouveaux bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale est de voir quelle type d'aide ils perçoivent du CPAS au moment de leur arrivée.

Le tableau suivant donne pour l'ensemble des entrants au RIS entre 2004 et 2014 la répartition selon le type d'aide reçue.

Nouveaux RIS 2004-2014	
Revenu intégration	74,0%
Projet individualisé intégration	8,1%
Etudiant RIS	2,5%
Personne non-inscrite au reg. pop.	10,5%
Ex sans abri	4,9%
TOTAL (%)	100%

La majorité des nouveaux bénéficiaires (74%) perçoivent un revenu d'intégration sociale non assorti d'une condition particulière tandis que plus d'un sur dix le perçoit du fait d'un projet individualisé (10,6%).

Un nouveau bénéficiaire sur dix (10,5%) était une personne non-inscrite au registre de la population. Dans huit cas sur dix, il s'agit d'un réfugié reconnu.

Enfin moins d'un nouveau bénéficiaire sur vingt (4,9%) était une personne ayant quitté une situation de sans-abrisme.

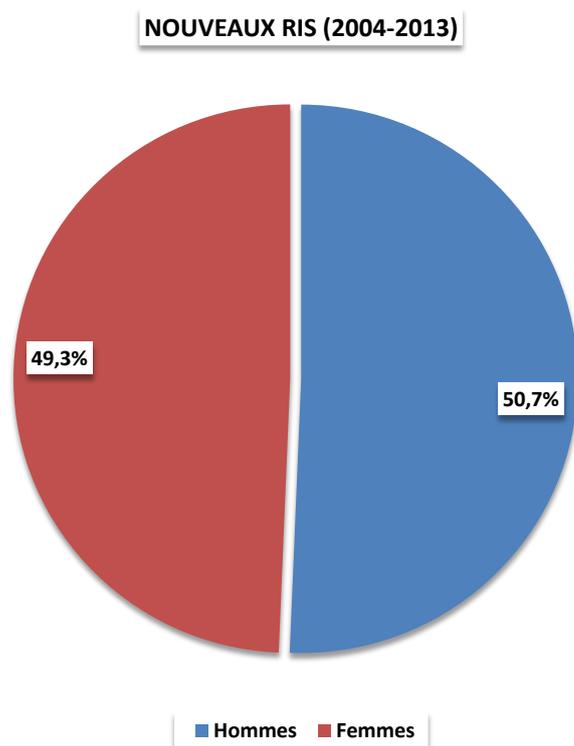
3.3. Situation socioéconomique avant l'octroi d'un RIS: vue détaillée

Ci-dessous sont détaillés les profils des nouveaux bénéficiaires selon le genre, la classe d'âge, le groupe de nationalités et l'origine. Pour rappel, les profils ont été établis à partir de l'effectif des nouveaux bénéficiaires d'un RIS entre 2004 et 2013, soit 278.822 individus.

Le genre des nouveaux bénéficiaires d'un RIS

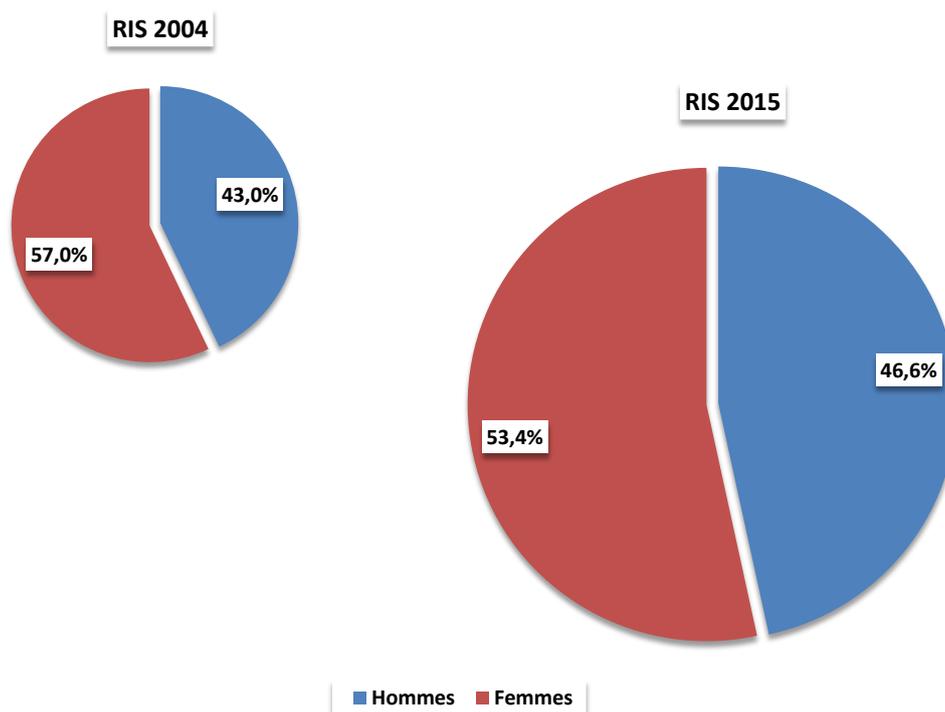
Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, on dénombrait 50,7% d'hommes pour 49,3% de femmes.

Graphique 2 : proportion hommes-femmes parmi les nouveaux RIS



La plus forte présence des hommes parmi les nouveaux bénéficiaires a contribué à la réduction de l'écart hommes-femmes au sein de l'ensemble de population des bénéficiaires du RIS.

Graphique 3 : évolution de la proportion hommes-femmes parmi l'ensemble de la population RIS



Comme indiqué dans un focus précédent¹³, l'écart hommes-femmes s'est fortement réduit entre 2004 et 2015 : alors qu'il était de 14% en 2004, il n'était plus que de 6,8% en 2015.

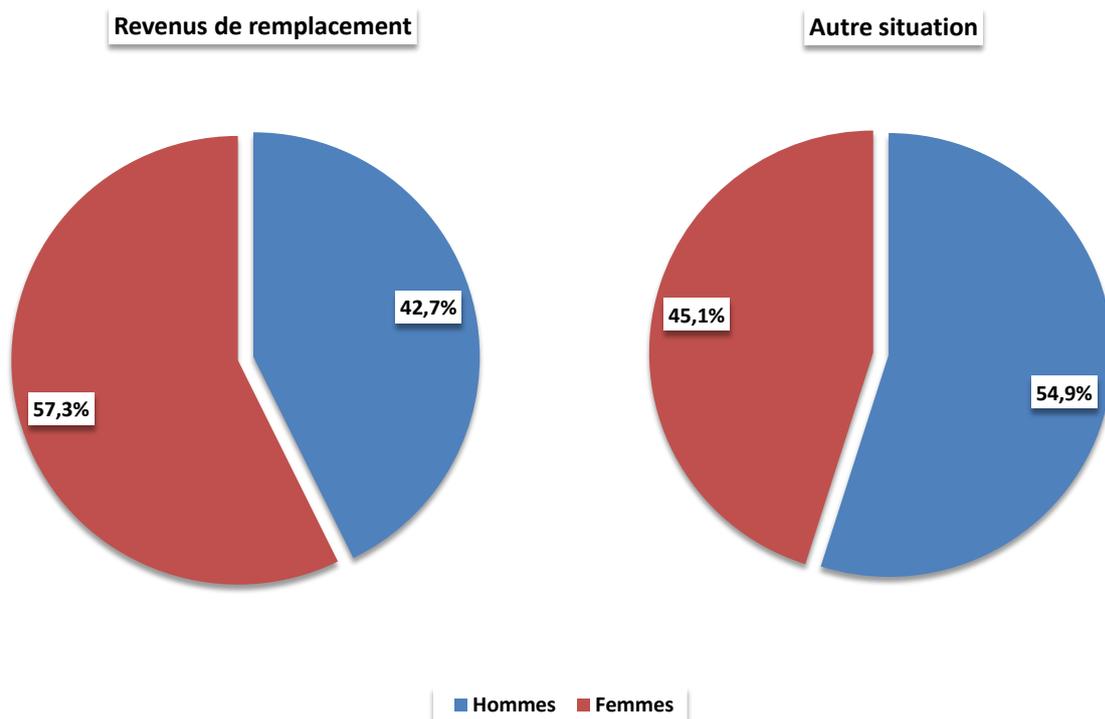
C'est parmi les bénéficiaires d'un revenu de remplacement que l'on retrouvait la plus forte proportion de femmes.

La proportion d'hommes était plus forte parmi les individus dans une autre situation socioéconomique avant leur arrivée au RIS, c'est-à-dire les individus qui n'étaient ni au travail, ni au chômage, ni avec allocation de remplacement avant leur arrivée au CPAS.

Nouveaux RIS - 2004-2013	Hommes	Femmes	TOTAL (%)
Travail	48,4%	51,6%	100%
Chômage	48,0%	52,0%	100%
Revenu de remplacement	42,7%	57,3%	100%
Aide sociale équivalente	46,3%	53,7%	100%
Autre situation	54,9%	45,1%	100%
TOTAL	50,7%	49,3%	100%

¹³ Focus n° 14 « Homme et femmes au CPAS » - Mars 2016. Données mise à jour en avril 2016.

Graphique 4 : proportion hommes-femmes parmi les nouveaux bénéficiaires RIS (chiffres clés)



On observe peu de différence entre la répartition des hommes et celle des femmes selon la situation socioéconomique.

Les hommes étaient plus souvent que les femmes dans une autre situation (54,1% versus 45,7%). Les femmes étaient plus souvent que les hommes bénéficiaires d'un revenu de remplacement (15,9% versus 11,5%).

Nouveaux RIS - 2004-2013	TOTAL	Hommes	Femmes
Travail	18,0%	17,1%	18,8%
Chômage	10,6%	10,0%	11,1%
Revenu de remplacement	13,7%	11,5%	15,9%
Aide sociale équivalente	7,8%	7,2%	8,5%
Autre situation	49,9%	54,1%	45,7%
TOTAL (%)	100%	100%	100%

La classe d'âge des nouveaux bénéficiaires d'un RIS

Globalement plus d'un nouveau bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale sur deux était âgé de 25 à 44 ans (47,1%).

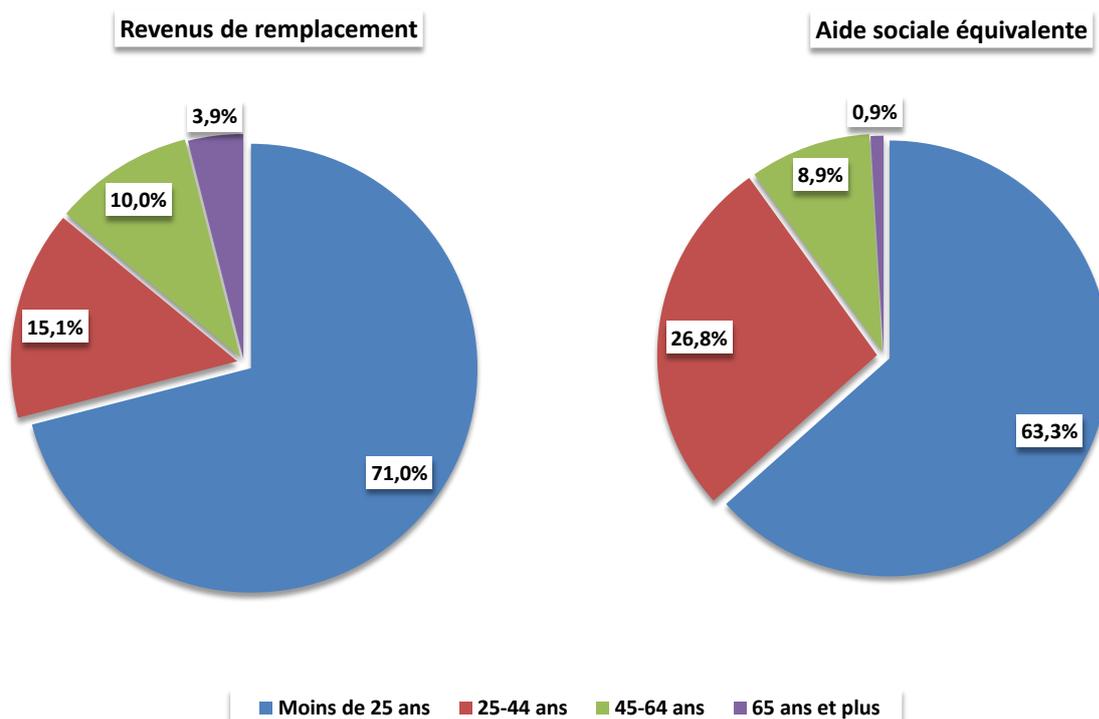
Si on regarde plus en détail, on remarque une forte présence de jeunes de moins de 25 ans parmi les bénéficiaires d'un revenu de remplacement (71%).

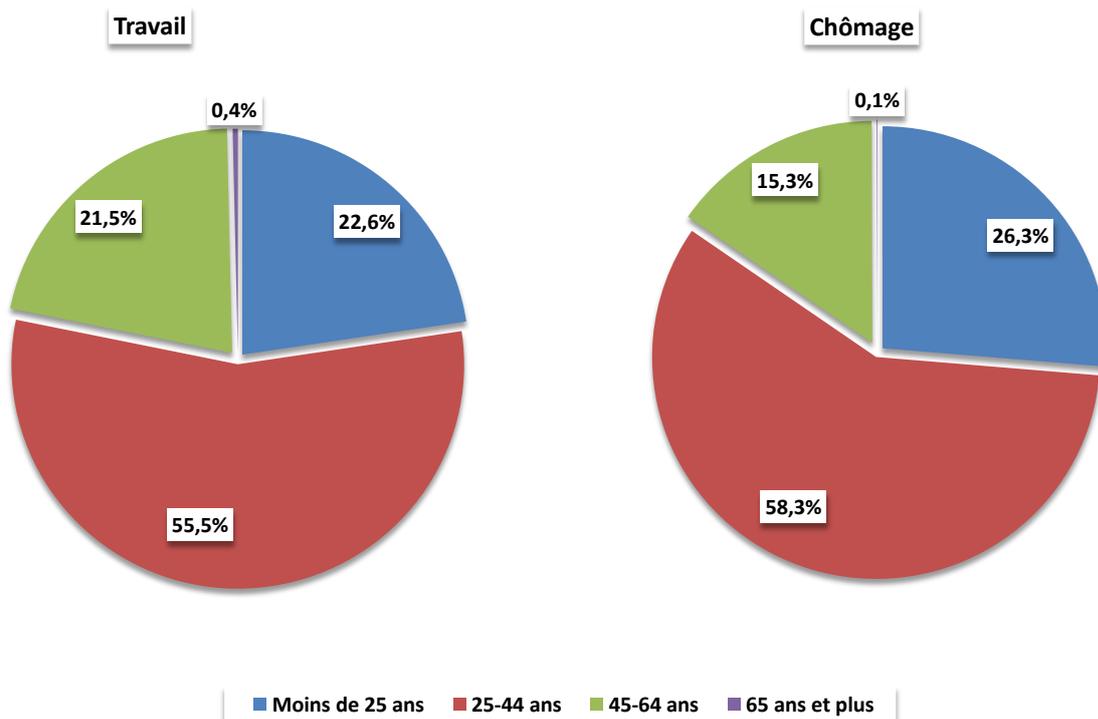
Il n'est pas étonnant que les jeunes soient moins souvent que leur aînés d'âge actif au travail ou au chômage. Mais il faut aussi tenir compte du fait que les enfants bénéficiaires d'allocations familiales sont repris parmi les bénéficiaires d'un revenu de remplacement.

On constate également qu'il y a beaucoup de jeunes qui bénéficiaient auparavant d'une ASE parmi les nouveaux RIS : alors que les jeunes ne représentaient que 24% des bénéficiaires d'une aide sociale équivalente entre 2004 et 2013, ils comptaient pour 63,3% des bénéficiaires qui ont été transférés vers le revenu d'intégration sociale.

Nouveaux RIS - 2004-2013	Moins de 25 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	TOTAL (%)
Travail	22,6%	55,5%	21,5%	0,4%	100%
Chômage	26,3%	58,3%	15,3%	0,1%	100%
Revenu de remplacement	71,0%	15,1%	10,0%	3,9%	100%
Aide sociale équivalente	63,3%	26,8%	8,9%	0,9%	100%
Autre situation	24,3%	53,6%	20,1%	2,0%	100%
TOTAL	33,7%	47,1%	17,6%	1,7%	100%

Graphique 5 : répartition des nouveaux bénéficiaires RIS selon l'âge (chiffres clés)





Les bénéficiaires âgés de 65 ans et plus ne comptaient que pour 1,7% de l'ensemble des nouveaux bénéficiaires RIS et ils étaient principalement dans une autre situation socioéconomique ou bénéficiaires d'un revenu de remplacement avant leur arrivée au RIS.

Un précédent focus¹⁴ a montré qu'un peu moins de la moitié des bénéficiaires âgés de 65 ans et plus percevait un RIS en complément à une pension ou une Grapa. L'autre moitié n'avait pas droit à la Grappa ou était en attente de règlement d'un dossier de pension. Parmi ces bénéficiaires, deux sur cinq étaient ressortissants non-européens.

Nouveaux RIS - 2004-2013	TOTAL	Moins de 25 ans				TOTAL
		ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	
Travail	18,0%	12,1%	21,2%	21,9%	3,9%	50053
Chômage	10,6%	8,3%	13,1%	9,2%	0,3%	29495
Revenu de remplacement	13,7%	28,8%	4,4%	7,8%	32,5%	38138
Aide sociale équivalente	7,8%	14,8%	4,5%	4,0%	4,5%	21877
Autre situation	49,9%	36,0%	56,9%	57,1%	58,8%	139259
TOTAL (%)	100%	100%	100%	100%	100%	278822

¹⁴ Focus n° 11 « Les aînés et le CPAS » - Mai 2015 : « Un peu moins de la moitié (48,7%) des bénéficiaires âgés en 2014 ont perçu un RIS complémentarément à une pension ou une Grapa ». « Parmi les aînés bénéficiaires ... 39,2% étaient des étrangers hors UE alors que ces derniers ne comptaient que pour 16,6% de l'ensemble de la population RIS en 2014 ».

Le groupe de nationalités des nouveaux bénéficiaires d'un RIS

Il y avait une majorité de Belges parmi les nouveaux bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale. Les ressortissants européens et non-européens comptaient respectivement pour 8,3% et 27,3% des nouveaux bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale.

Nouveaux RIS - 2004-2013	Belges	Européens (UE-28)	Non-européens	Manquant ou inconnu	TOTAL (%)
Travail	65,5%	10,5%	23,5%	0,5%	100%
Chômage	87,3%	6,7%	5,9%	0,1%	100%
Revenu de remplacement	81,6%	5,4%	12,6%	0,4%	100%
Aide sociale équivalente	78,9%	6,0%	14,5%	0,6%	100%
Autre situation	50,2%	9,1%	39,2%	1,6%	100%
TOTAL	63,4%	8,3%	27,3%	1,0%	100%

Comme le montre le tableau suivant, les nouveaux bénéficiaires belges étaient plus souvent chômeurs, bénéficiaires d'un revenu de remplacement ou d'une aide sociale équivalente que leurs homologues européens et non-européens avant de bénéficier d'un RIS.

Alors que les européens étaient plus souvent que les Belges ou les non-européens dans une autre situation socioéconomique avant leur arrivée au RIS, les ressortissants non-européens avaient plus souvent un travail. Ces derniers étaient aussi moins souvent au chômage que les Belges avant de percevoir un revenu d'intégration sociale.

Nouveaux RIS - 2004-2013	TOTAL	Belges	Européens (UE-28)	Non-européens	Manquant ou inconnu
Travail	18,0%	18,5%	15,5%	22,7%	9,9%
Chômage	10,6%	14,6%	2,3%	8,5%	0,9%
Revenu de remplacement	13,7%	17,6%	6,3%	8,9%	5,6%
Aide sociale équivalente	7,8%	9,8%	4,2%	5,7%	4,5%
Autre situation	49,9%	39,5%	71,7%	54,3%	79,1%
TOTAL (%)	100%	100%	100%	100%	100%

L'origine des nouveaux bénéficiaires d'un RIS

La répartition des nouveaux bénéficiaires selon l'origine^{15,16} donne une autre image que celle par groupes de nationalités.

Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, les personnes ayant une origine étrangère étaient deux fois plus nombreuses que celles n'en ayant pas.

Nouveaux RIS - 2008-2013*	Origine étrangère	Pas d'origine étrangère	Manquant ou inconnu	TOTAL (%)
Travail	59,6%	33,8%	6,7%	100%
Chômage	42,5%	49,7%	7,8%	100%
Revenu de remplacement	55,6%	36,7%	7,6%	100%
Aide sociale équivalente	63,3%	30,7%	6,0%	100%
Autre situation	68,3%	24,5%	7,2%	100%
TOTAL	61,9%	31,0%	7,1%	100%

Les personnes d'origine étrangère sont plus souvent que celles qui n'en ont pas dans une autre situation socioéconomique avant leur arrivée au RIS. Elles sont aussi moins souvent bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'un revenu de remplacement.

Nouveaux RIS - 2008-2013*	TOTAL	Origine étrangère	Pas d'origine étrangère	Manquant ou inconnu
Travail	17,5%	16,8%	19,1%	16,4%
Chômage	11,0%	7,6%	17,7%	12,1%
Revenu de remplacement	13,3%	12,0%	15,8%	14,3%
Aide sociale équivalente	7,9%	8,0%	7,8%	6,6%
Autre situation	50,3%	55,6%	39,7%	50,7%
TOTAL (%)	100%	100%	100%	100%

¹⁵ Quatre critères pour déterminer l'origine : la nationalité actuelle de l'intéressé, la nationalité de naissance de l'intéressé, la nationalité de naissance du père et la nationalité de naissance de la mère. Si l'un des 4 critères n'est pas la nationalité belge, l'intéressé est considéré comme une personne d'origine étrangère.

¹⁶ Les données selon l'origine ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2008

Plus de chiffres ?

Ce focus n'aborde que quelques chiffres clés sur quelques mesures financées par le SPP IS. Vous trouverez également d'autres chiffres intéressants par région, province, arrondissement et commune, par classe d'âge, selon le sexe, la nationalité, la catégorie ou le statut sur notre site [Internet](#). Outre de nombreux tableaux téléchargeables, vous y trouverez également nos autres publications statistiques.

Renseignements complémentaires ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service « communication », au numéro suivant : 02/508.85.86 ou via notre site web : <http://www.mi-is.be/fr/contact>

Mention de la source

SPP IS – Intégration sociale